

COORDINATION DES CONCERTATIONS RELATIVES AUX PROJETS CARBON, H2V ET GRAVITHY

Dispositions approuvées par la CNDP le 26 juillet 2023

Les décisions du 7 juin 2023 de la CNDP relatives aux projets H2V-FOS et GRAVITHY mentionnent que « *les concertations sur les projets industriels CARBON H2V-FOS et GRAVITHY devront être préparés dans une logique de coordination permettant dans la mesure du possible d'aborder les sujets communs et transversaux aux différents projets (tels que les impacts cumulés, la pression sur la ressource d'eau, le besoin en électricité, ...)* et les garants veilleront à cette mise en cohérence de ces différentes concertations ». Une lettre du président de la CNDP adressée à CARBON-SOLAR mentionne le même souhait.

La mise en cohérence de ces concertations repose sur :

- une identification des thèmes de concertation communs ;
- la transparence des données concernant ces thèmes communs au sein des différents projets ;
- le renforcement de ces thèmes lors des concertations concernées.

IDENTIFICATION DES THEMES COMMUNS

Les thèmes communs correspondent à des enjeux à traiter en termes de cumul des effets des trois projets.

Outre la pression sur les ressources en eau et le besoin en électricité, déjà identifiés dans les décisions de la CNDP du 7 juin 2023, les études de contexte pour les projets qui seront présentés à la CNDP dans l'ordre probable CARBON, H2V-FOS, puis GRAVITHY, font apparaître d'autres thèmes communs d'importance notable :

- Les impacts sur la circulation routière (poids lourds et voitures) ;
- Les besoins en logement pour les personnels arrivant d'autres régions ;
- La formation des personnels ;
- Certains impacts sur la biodiversité et les mesures de compensation correspondantes.

TRANSPARENCE DE L'INFORMATION

Pour ces thèmes communs, il est essentiel que le public puisse prendre connaissance, au cours de chaque concertation, des données relatives à chacun des trois projets. Les garants mettront un tableau de ces données (publiques ou validées par le maître d'ouvrage correspondant) à disposition du public, dans un espace qui leur sera dédié à l'intérieur du site internet de chaque concertation et sur le site de la CNDP. Certaines données étant progressivement affinées, ces espaces feront l'objet d'une mise à jour régulière.

Les impacts (et donc les données correspondantes) n'ont pas tous la même temporalité. En effet, les mises en service de CARBON et d'une première tranche de H2V (100 MW de puissance électrique) pourraient être relativement simultanées (2025 ou 2026) ; la dernière tranche de H2V (jusqu'à 500 MW) et la montée en charge de GRAVITHY devraient en revanche attendre en 2027 la réalisation d'une nouvelle ligne à haute tension (400kV) vers

Fos-sur-Mer. La présentation des données dans l'espace garants des sites Internet des trois concertations et/ou de la CNDP prendra en compte cette différente temporalité.

La réponse à certains enjeux communs, tel le logement ou les enjeux routiers, ne sont pas de la responsabilité directe des maîtres d'ouvrage, mais de collectivités publiques, par exemple la Métropole ou les communes pour le logement. Les garants ont cherché à mobiliser les responsables de ces collectivités. Ils s'adresseront à nouveau par écrit à ces collectivités une fois le tableau des données communes établi, afin que celles-ci puissent faire part de leurs intentions. Leur réponse (orale en réunion publique ou écrite) ou une absence de réponse sera portée à la connaissance du public.

Par ailleurs les garants veilleront à ce que les informations relatives à l'impact sur la circulation routière soient transmises au maître d'ouvrage (DREAL) dans le cadre de la concertation continue en cours sur le projet de liaison routière Fos-Salon.

MISE EN PLACE DE RÉUNIONS COMMUNES OU DE REUNIONS COORDONNEES

Le calendrier de chaque concertation sera probablement distinct, en partie ou en totalité. Il ne sera alors possible d'envisager des réunions communes aux différents projets que s'il existe un recouvrement significatif des calendriers. Même si ces décisions relèvent de la CNDP, un accord des maîtres d'ouvrage concernés sera recherché (chaque concertation est juridiquement distincte), et un des maîtres d'ouvrage devra concrètement être chargé de l'organisation matérielle de la réunion commune. Celle-ci sera annoncée dans le calendrier de chacune des concertations concernées.

A défaut d'un tel recouvrement, il sera toutefois possible de détailler plus largement certains thèmes dans une concertation plus particulièrement concernée, en demandant d'inviter les autres maîtres d'ouvrage. Ces derniers devront aussi prévoir un rappel et un temps d'échanges dans leur propre concertation, ne serait-ce que pour des raisons juridiques.

En suivant ces principes, les garants ont proposé une approche coordonnée selon le schéma pragmatique suivant, à l'occasion de la présentation à la CNDP du projet de concertation pour le projet CARBON :

- Le plus gros employeur (CARBON, plus de 3000 emplois annoncés) traitera de manière plus approfondie les questions de logement et de formation professionnelle, ainsi que les impacts sur la circulation et la biodiversité (sous l'angle de la compensation), en invitant les autres maîtres d'ouvrage (H2V et GravitHy) à ces réunions thématiques dites « coordonnées ».
- Pour les concertations relatives aux projets H2V et GravitHy, les garants ont été invités à poursuivre la préparation de concertations coordonnées, en vue d'approfondir au cours de réunions communes ou à défaut coordonnées les questions d'approvisionnement en eau industrielle et d'électricité. CARBON serait invité à ces réunions.

Ces propositions des garants ont été approuvées par la CNDP le 26 juillet 2023. Elles devront toutefois être précisées lorsque les dates des concertations pour H2V et GravitHy seront connues.